Plafonds de ressources au 01 janvier 2020 (autres régions)

Catégorie de ménage	nombre de personnes composant le ménage	Logement HLM financé à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Logement HLM financé à l'aide d'un prêt locatif à usage social (PLUS)	Logement HLM financé à l'aide d'un prêt locatif social (PLS)
catégorie 1	une personne seule	11 478	20 870	27 131
catégorie 2	2 personnes sans aucune personne à charge ou une personne seule en situation de handicap	16 723	27 870	36 231
	3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune couple sans aucune personne à charge (somme des ages inférieure ou égale à 55 ans) ou deux personnes dont une au moins est en situation de handicap *	20 110	33 516	43 571
catedone 4	4 personnes ou 1 personne + 2 personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap*	22 376	40 462	52 601
catégorie 5	5 personnes ou 1 personne seule + 3 personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap*	26 180	47 599	61 879
catégorie 6	6 personnes ou 1 personne seule + 4 personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap*	29 505	53 644	69 737
	par personne supplémentaire	3 291	5 983	7 778

CARTE MOBILITE INCLUSION

depuis le 01 janvier 2019 les personnes en situation de handicap bénéficient d'un surclassement automatique. Sont considérés comme étant en situation de handicap les personnes titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité"

(art L 241-3 du code de l'action sociale et des familles)